

# PRIVILEGE SERVICE

---



... Chez Chrysler Privilege Service, le service d'assistance qui prend soin de vous et de votre véhicule partout en Europe.

Chez Chrysler, tout à chacun s'identifie à la marque et s'engage avec passion dans la création de modèles originaux. Tout est mis en oeuvre pour que les conducteurs et passagers de nos véhicules se sentent en confiance et conduisent en toute tranquillité d'esprit. Cette confiance provient du sentiment de sécurité que les Chrysler véhiculent grâce à leurs nombreux équipements, mais également des services que nous nous engageons à mettre oeuvre en cas de nécessité.

S'il vous arrive de tomber en panne en bord de route, d'avoir une panne de carburant ou de perdre vos clés, nous vous viendrons en aide aussi rapidement et aussi efficacement que possible. Votre sécurité et votre agrément au volant sont au centre de nos préoccupations, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Parcourez le carnet d'assistance et familiarisez-vous avec le Chrysler Privilege Service. Nous vous conseillons de conserver votre Carte Service à portée de main afin de nous appeler en cas de besoin.

Chrysler Privilège Service est un service offert par CI, une société basée dans l'état du Delaware, aux Etats Unis, dont le siège se trouve au 1000 Chrysler Drive, CIMS 486-02-70, Auburn Hills, Michigan 48321-8011, Etats Unis. Chrysler Privilège Service est régi par les lois de l'Etat du Michigan, aux Etats Unis, indépendamment des principes de conflits de lois. Indépendamment des services offerts par Chrysler Privilège Service, vous disposez de droits légaux soumis à la législation nationale en vigueur régissant la vente des biens de consommation. Ces biens prévalent systématiquement sur Chrysler Privilège Service.

## I Les limites de notre intervention

Le Chrysler Privilege Service vous offre une gamme large de services; il a été conçu dans le cadre d'une utilisation normale des véhicules. Néanmoins, dans certaines situations, ces services ne s'appliqueront pas:

- Dans le cas d'un vol ou d'une tentative de vol, d'une utilisation anormale du véhicule et d'un bris de vitre.
- Les véhicules utilisés par les compagnies de transport, de bus, de transport en commun public ou privé sont exclus. Pour les véhicules de location et pour les taxis, la couverture se limite au dépannage sur place et au remorquage.
- Les véhicules vendus à des organismes officiels comme la police, la gendarmerie, les douanes, les pompiers et les ministères ne sont pas couverts.
- Toute participation du véhicule à des courses automobiles (d'endurance, de vitesse ou pour des essais), des rallyes ou lorsque le véhicule est conduit en dehors des routes officielles.
- Les demandes d'assistance suite à des guerres, des révoltes, des soulèvements, des manifestations politiques de masse, des actes de pillage, une grève, une utilisation à des fins militaires ou terroristes, des dégâts dus à un tremblement de terre, un phénomène atmosphérique, un phénomène nucléaire ou une radiation causée par une accélération artificielle de particules atomiques.
- Une panne provoquée par un acte délibéré, du vandalisme ou une participation à un acte criminel.
- Tout dommage venant de l'intervention des autorités d'un pays où l'assistance est fournie ou tout dommage dû à des circonstances imprévisibles.

- Tout dommage dû à une remorque, à une charge ou à toute autre influence extérieure.
  - Toute perte et (ou) dommage sur des biens à la suite d'une panne.
  - Lorsque le véhicule couvert n'est pas maintenu dans de bonnes conditions de roulage et quand la maintenance ne s'effectue pas selon les recommandations du constructeur.
  - Quand un ou plusieurs -services ne sont pas nécessaires, Chrysler Privilege Service n'est pas obligé d'indemniser ou de fournir les services alternatifs comme compensation.
  - Toute réclamation sur le dépannage faite au-delà des trois mois suivant l'incident.
- Toute dépense que le bénéficiaire aurait dû payer si la panne n'était pas survenue (comme la nourriture, le logement, le carburant ou les péages).
  - Tout service effectué sans l'autorisation préalable de Chrysler Privilege Service.



## I Comment bénéficier de nos services

Si votre véhicule ne démarre pas, s'il est en panne de carburant ou si vous avez perdu vos clés, veuillez suivre la démarche suivante pour accéder à nos services:

contactez le Chrysler Privilege Service, n'organisez aucune prestation vous-même.

1. Lors de vos déplacements en Suisse, appelez le 0800 852 364. Lors de vos voyages à l'étranger, appelez le +41 61 322 06 70.
2. Précisez votre nom, le numéro de châssis (VIN), le kilométrage, le numéro d'immatriculation, le modèle et la couleur de votre véhicule.
3. Indiquez-nous l'emplacement exact de votre véhicule et, si possible, le numéro de téléphone d'où vous nous appelez.

4. Décrivez brièvement la nature de votre problème ; nous vous poserons alors peut-être quelques questions complémentaires.

5. Si vous avez l'impression de ne pas être en sécurité, dites-le nous et nous contacterons avec votre accord la police locale.

Nous vous communiquerons les informations concernant le prestataire de service qui vous assistera ainsi que l'heure estimée de son arrivée sur place.

## I Dans quelles circonstances ...

- Chrysler Privilege Service fournira de l'assistance à toutes les nouvelles Chrysler, Jeep et Dodge véhicules pour la période d'un an, à compter de la date de la première immatriculation. Pour l'achat d'une année supplémentaire de la couverture, veuillez contacter votre agent local pour plus de détails.
- Nous vous assisterons en cas de panne mécanique ou électrique, de panne de carburant, de pneu crevé, de perte de clés ou si les clés sont enfermées à l'intérieur (si la porte du véhicule doit être forcée, nous vous demanderons de signer une déclaration nous donnant la permission de le faire et tous les coûts résultant d'un dommage éventuel seront à votre charge).
- Le véhicule doit avoir été acheté dans notre réseau officiel, immatriculé dans un des pays couverts par notre assistance et entretenu selon le guide de maintenance.
- Pour votre tranquillité d'esprit, tous les passagers du véhicule (dans la limite du nombre de places autorisées) sont couverts par le Chrysler Privilege Service.



## I Les prestations que nous vous offrons

Où que vous soyez, il suffit d'un coup de téléphone pour déclencher notre action – notre réponse à votre appel sera rapide et efficace pour vous venir en aide et vous rassurer.

### DÉPANNAGE SUR PLACE

Dans la mesure du possible, nous vous dépannerons sur place et vous pourrez repartir aussitôt.

Si le véhicule est immobilisé, nous le transporterons chez le Réparateur Agréé le plus proche pour qu'il soit réparé. Si le Réparateur Agréé est fermé au moment de l'incident, le remorqueur gardera le véhicule en lieu sûr jusqu'à l'ouverture des ateliers du Réparateur Agréé. Toute remorque tirée par le véhicule couvert sera également remorquée et gardée.

Nous vous déposerons chez le Réparateur Agréé où vous pourrez attendre que votre véhicule soit réparé.

Si votre véhicule ne peut pas être réparé par le Réparateur Agréé le plus proche du lieu de la panne, Chrysler Privilege

Service se réserve le droit de transporter le véhicule chez un autre Réparateur Agréé.

### POURSUITE DU VOYAGE

Si la réparation ne peut pas être faite le jour même, Chrysler Privilege Service déterminera avec vous le service approprié:

- Un taxi jusqu'à 50 km ; ou
- Un voyage en train (1ère classe) ou un avion (en classe économique) si le voyage en train dépasse six heures ; ou
- Un véhicule de remplacement d'une catégorie similaire (dans la limite des disponibilités) pendant la durée des réparations et pour une durée maximum de 5 jours. Pour cela, vous devrez satisfaire les exigences des compa-

gnies de location de voitures, payer l'essence et toutes les charges annexes (comme l'assurance, la caution...) mais nous prendrons en charge le coût de la location.

## HÔTEL

Si votre véhicule ne peut pas être réparé le jour même, que vous êtes à plus de 50 km de votre domicile et si vous préférez rester sur place une ou plusieurs nuits au lieu de continuer votre voyage, Chrysler Privilege Service réservera pour vous et prendra en charge une chambre d'hôtel avec petit déjeuner pour une durée maximum de 5 nuits (hôtel 3 étoiles ou équivalent).

## RÉCUPÉRATION DE VOTRE VÉHICULE APRÈS LA RÉPARATION

Si votre véhicule n'a pas pu être réparé avant votre départ et si vous résidez à plus de 50 km du lieu de réparation de

votre véhicule, nous prenons en charge un billet de train (1ère classe) ou d'avion (classe économique) si le voyage en train dépasse 6 heures, afin que vous puissiez récupérer votre véhicule dès qu'il est réparé.

Nous pouvons également récupérer le véhicule à votre place. Nous prendrons alors toutes dispositions pour ramener votre véhicule à votre domicile ou chez le réparateur autorisé le plus proche. Les coûts éventuels de carburant et de péage restent à votre charge.





En cas d'urgence, veuillez appeler le

**0800 852 364**

ou le

**+41 61 322 06 70**

si vous êtes à l'étranger



**Jeep.**

20090414002CHFR